

Le Port, le 08/10/2024

Bureau Communautaire du 7 octobre 2024

Une volonté réaffirmée pour un développement territorial durable et solidaire

Réunis, le 7 octobre 2024, en Bureau Communautaire, sous la présidence d'Emmanuel Séraphin, les élus ont eu à se prononcer sur la participation de la communauté d'agglomération à des projets d'amélioration de l'habitat et la lutte contre la précarité ; des travaux de protection contre les inondations ; des partenariats en faveur de l'aménagement du territoire et de la lutte contre l'errance animale ; ou encore des projets de coopération décentralisée.



LOGEMENT

Programme "Territoires Engagés pour le Logement"

Le Bureau Communautaire a approuvé la convention de financement du programme Territoires Engagés pour le Logement (TEL), qui vise à soutenir la production de 1 500 logements dans le Territoire de l'Ouest, dont 533 logements sociaux. Neuf projets ont été identifiés en concertation avec les communes de La Possession, Saint-Paul et Le Port. Ce programme bénéficie d'un soutien de l'État de 5 M€. Ce financement permet de renforcer l'offre de logements et la mixité sociale tout en respectant des critères de qualité urbaine et environnementale.

Soutien à l'amélioration de l'habitat et à la lutte contre la précarité

Les élus communautaires ont validé la participation financière de l'agglomération à hauteur de 31 000 € pour le projet « Atelier Quartier Mobile Ouest », porté par les Compagnons Bâisseurs de La Réunion. Cette initiative, qui s'inscrit dans la continuité du Bricobus, permet de soutenir les familles vivant dans des situations de précarité en leur offrant des solutions d'amélioration de leur habitat via l'auto-réhabilitation accompagnée. L'extension de ce dispositif aux quartiers hors Politique de la Ville marque une nouvelle étape dans la lutte contre l'habitat indigne sur le territoire.

De même, la communauté d'agglomération participera au Fonds Mutualisé pour l'Amélioration de l'Habitat (FMAH), dispositif qui permet de financer des interventions légères dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne. Les communes membres ont été sollicitées pour maintenir une participation financière de 500 € par chantier d'amélioration légère. Ce dispositif multi-partenarial est un levier important pour améliorer les conditions de vie des ménages les plus vulnérables.

D'autre part, le Bureau Communautaire a approuvé une contribution financière de 78 184 € pour 2024 au projet de Bricobus rural, lancé en 2021. Ce projet répond aux objectifs du Contrat d'Engagement contre le Mal Logement en favorisant des interventions rapides et ciblées, notamment par des diagnostics et dépannages pédagogiques.

Enfin, une subvention de 10 000 € a été accordée à l'Agence Soleil pour l'année 2024. Cette aide permettra à l'Agence de poursuivre ses missions d'intermédiation locative en facilitant l'accès au logement pour les personnes en difficulté.



GEMAPI

Suite au cyclone **Belal** en janvier 2024, des dommages importants ont été constatés sur le système d'endiguement de la **Rivière des Galets**. Pour prévenir de nouveaux risques avant la saison cyclonique 2024-2025, des **travaux d'urgence pour renforcer la berge** endommagée sont nécessaires, pour un coût estimé à **370 180 € HT**.

Financés à **80 % par le FONDS VERT**, ces travaux garantiront la protection des infrastructures et des habitants de la commune du Port.

GESTION DES EAUX PLUVIALES

Dans le cadre de la stratégie « Ouest 2040 », le Bureau Communautaire a validé la signature de deux conventions de co-maîtrise d'ouvrage entre le Territoire de l'Ouest et la commune de Trois-Bassins, concernant :

Le réaménagement du chemin des Barrières : Ce projet, d'un montant global de 1 706 949,49 € HT, inclut le renouvellement de la voirie, l'extension des réseaux d'eaux usées et pluviales, et l'installation des réseaux secs. Le Territoire de l'Ouest financera 336 449,49 € HT pour le réseau pluvial.

L'aménagement des voies de la RHI Littoral : Les travaux, estimés à 1 467 880 € HT, concernent la réfection des voiries, l'enfouissement des réseaux secs et l'amélioration des eaux pluviales. Le Territoire de l'Ouest allouera 389 214 € HT pour cette dernière partie.

AMENAGEMENT TERRITORIAL

Une vision partagée pour un territoire durable

Le Territoire de l'Ouest et l'Agence pour l'Observation de La Réunion, l'Aménagement et l'Habitat (AGORAH) renouvellent leur partenariat jusqu'en 2026. Acteur incontournable du développement territorial à La Réunion, l'AGORAH a pour mission de contribuer à la planification urbaine, à l'aménagement et à la préservation de l'environnement. À travers cette nouvelle convention triennale, d'un montant global de 150 000 €, le Territoire de l'Ouest souhaite s'assurer du bon déroulement des projets prioritaires tels que l'actualisation des observatoires du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et du Programme Local de l'Habitat (PLH).

L'AGORAH concentrera ses efforts également sur l'actualisation des observatoires et apportera son soutien aux démarches innovantes de Zéro Artificialisation Nette (ZAN), un enjeu crucial dans la préservation des espaces naturels du Territoire de l'Ouest.

Par ailleurs, dans la continuité de sa politique en faveur de l'environnement, le Territoire de l'Ouest s'engage également aux côtés de l'association ATMO Réunion,



avec un partenariat triennal de 125 000 € pour la surveillance de la qualité de l'air. Une subvention de 25 000 € sera versée dès 2024 pour contribuer à la pérennisation des stations de surveillance dans l'Ouest.

ENVIRONNEMENT

Les élus ont réaffirmé l'engagement de l'agglomération pour la protection de l'environnement en lançant pour la quatrième année consécutive l'appel à projets **Lékol'O** à destination des écoles primaires des cinq communes du territoire. Cet appel à projets vise à promouvoir des initiatives de réduction et de recyclage des biodéchets au sein des établissements scolaires, tout en encourageant leur utilisation dans des plantations. Une belle opportunité pour les écoles de contribuer à la protection de l'environnement tout en sensibilisant les élèves aux enjeux du développement durable.

Pour cette édition 2024-2025, **81 projets** ont été déposés, mobilisant un total de **13 240 élèves**, pour un montant global de subvention s'élevant à **111 216€**.

L'année précédente, **78 projets** avaient été déposés, impliquant **12 272 élèves**. Les résultats sont plus que satisfaisants avec une évaluation par les enseignants de **8,4/10** et une réduction de près de **30 000 kg de biodéchets évités**, avec des quantités allant de **10 kg à 5000 kg par établissement**.

ERRANCE ANIMALE

Dans le cadre de sa mission de lutte contre l'errance animale, l'intercommunalité a lancé en février 2024 un appel à projets à destination des associations de protection animale. Cette démarche vise à soutenir des projets qui œuvrent à lutter contre l'errance et la maltraitance animale.

Sur les **cinq candidatures** reçues, **quatre** ont été validées dès le 11 juillet 2024, attribuant une subvention de **11 500 €** à chacune des associations **ALIKA, AMI, et APEBA**. La candidature de l'association **Le Rêve de Luna** a été examinée. Une subvention de **11 500 €** lui sera également attribuée.

L'intercommunalité veille à ce que les animaux stérilisés grâce à ces subventions soient proposés à l'adoption sur l'île, contribuant ainsi à la réduction de l'errance animale tout en encourageant la protection et le bien-être des animaux.



COOPERATION DECENTRALISEE

Soutien à Eau de Coco Réunion pour le programme de solidarité à Tuléar

Dans le cadre de la coopération décentralisée, le Territoire de l'Ouest octroie une subvention de 10 000 € à l'association Eau de Coco Réunion pour soutenir le programme annuel de développement et de solidarité à Tuléar, notamment les actions du Centre d'Accueil Socio-Éducatif et Musical (CASEM) et de l'École de Sports, en faveur des enfants vulnérables.

Ce projet inclut l'aménagement du CASEM et le développement d'activités sportives, notamment le judo et la natation, pour 470 bénéficiaires. Le budget total de l'association s'élève à 85 607 €, incluant les contributions du Département, de la Région, et des bénévoles.

TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST

 1, rue Eliard Laude - BP 50049
97822 Le Port cedex

 Tél : 02 62 32 12 12

 courrier@tco.re

www.tco.re

LA POSSESSION | LE PORT | SAINT-PAUL | TROIS-BASSINS | SAINT-LEU

